

# Trifoline®

**Herbicide dans les céréales (avec semis de trèfle intercalaire), pour les mélanges trèfles-graminées, les pois, les pommes de terre, les prairies, les petit fruits et plantes ornementales**

## Description du produit en bref

Herbicide de post-levée contre les adventices annuelles et vivaces des grandes cultures, cultures fourragères, sur petits fruits et sur les plantes ornementales.

## Matières actives

34.8 % (400 g/l) MCPB

## Formulation

Concentré soluble dans l'eau (SL)

## Trademark

Stähler Suisse SA

## Numéro d'homologation

W-934

## Mode d'action

Le **MCPB** appartient à la famille chimique des acides phénoxy-aclanoïques. Il est principalement absorbé par les feuilles et agit sur le métabolisme des cellules. Des conditions climatiques favorables et chaudes après l'application améliorent et accélèrent l'efficacité.

## Utilisation Céréales

### Blé

Céréales avec semis intercalaire de trèfle :

Dosage : 3.5 à 4 l/ha dès la fin du tallage (BBCH 29) au stade un nœud (BBCH 31) des céréales. Ne pas traiter avant que le trèfle ait développé au moins 2-3 vraies feuilles. Ne pas traiter des cultures de semences de trèfle violet, de trèfle d'Alexandrie ou de trèfle de Perse.

## Utilisation Cultures de baies

### Framboises

Dosage : 0.4 % (4 l/ha) spécialement sur le liseron. Application après l'aouêtement des pousses de l'année.

### Groseilles à grappes

Dosage : 0.4 % (4 l/ha) spécialement sur le liseron. Application après l'aouêtement des pousses de l'année.

## Utilisation Cultures maraîchères

### Pois écosés

Dosage : 3.5 à 4 l/ha au plus tard jusqu'à la formation des boutons floraux. Ne pas appliquer en mélange avec un autre herbicide ou avec un engrais foliaire. Délai d'attente : 3 semaines.

## Utilisation Cultures ornementales

### Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage : 0.4 % (4 l/ha) spécialement sur conifères et thuyas (à l'exception des sapins bleus) et seulement après maturation des pousses de l'année. Ne traiter que les foyers de mauvaises herbes.

## Utilisation Grandes cultures

### Mélange trèfles-graminées

Dosage : 4 l/ha en nouveaux semis de mélange trèfles-graminées. Dès que le trèfle a formé 3-4 vraies feuilles. Ne pas traiter des cultures de semences de trèfle violet, de trèfle d'Alexandrie ou de trèfle de Perse. 2 semaines de délai d'attente pour l'affouragement des génisses et des vaches taries, sinon 3 semaines.

### Pois protéagineux

Dosage : 3.5 à 4 l/ha au plus tard jusqu'à la formation des boutons floraux. Ne pas appliquer en

mélange avec un autre herbicide ou avec un engrais foliaire. Délai d'attente : 3 semaines.

### **Pommes de terre de consommation et fourragère**

Dosage : 2 x 2 l/ha avec un intervalle de 5-6 jours, traiter quand les pommes de terre émergent jusqu'à une hauteur de 15 cm. Plus tard, traiter uniquement avec une pompe à dos et une solution de 1 % de Trifoline sur des mauvaises herbes bien développées. Ne pas traiter les cultures de plantons (semenceaux), les variétés précoces et les variétés Agria, Urgenta, Lady Felicia, Lady Rosetta, Lady Claire, Innovator et Désirée. Délai d'attente : 3 semaines. Trifoline peut provoquer des déformations des feuilles des plantes de pomme de terre.

### **Prairies et pâturages**

Dosage : 4 à 6 l/ha spécialement contre les renoncules après la 1ère ou la 2ème coupe, sur renoncules de 10 cm avant le début de la floraison. Spécialement contre les rumex lors de la mise en place de prairies artificielles. 2 semaines de délai d'attente pour l'affouragement des génisses et des vaches taries, sinon 3 semaines.

### **Spectre d'efficacité**

**Bonne efficacité** : chardons, liserons, chénopodes, arroche, coquelicot, éthuse, ravenelle, renoncule, moutarde, dents-de-lion, galinsoga, séneçon, repousse de colza.

### **Efficacité satisfaisante par conditions favorables**

: mercuriale annuelle, fumeterre, tabouret des champs, bourse-à-pasteur, morelle noire, ortie royale, vesce, repousse de pomme de terre.

**Efficacité insuffisante** : graminées adventices, amarante, pensées, véroniques, camomille, gaillet gratteron, lamier rouge, mouron des oiseaux, renouées, prêle.

### **Restrictions**

Ne pas appliquer par manque d'eau (sécheresse), sur culture affaiblie ou souffrant de manque de nutrition. Le trèfle destiné à la production de semences ne doit pas être traité. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie : Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils

offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

### **Miscibilité**

Il est conseillé d'utiliser Trifoline seule car le spectre d'efficacité sur céréale est suffisamment large. En association avec Stablan S, réduire la dose de Stablan S de 50%.

### **Rotation culturale**

Après la récolte des cultures traitées, il n'y a aucune restriction de semis. En cas de remplacement anticipé d'une culture traitée, on peut ressemer une culture après 3 semaines et suite à un labour.

### **Production sous label et PI**

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

### **Conditions climatiques**

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 4 heures après le traitement.

### **Important à savoir**

Les cultures à larges feuilles (par exemple vigne, colza, légumes) sont très sensibles à Trifoline. Il faut absolument éviter toute dissémination ou dispersion du brouillard de pulvérisation sur de telles cultures ou des parcelles prévues pour la mise en place de ces dernières. Après utilisation, il est conseillé de nettoyer le pulvérisateur selon les indications de l'emballage.

### **Indications de risques particuliers et conseils de prudence**

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### **Restes et emballages vides**

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### **Indications pour l'acheteur**

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous

déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Phrases H

**H302** Nocif en cas d'ingestion. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**RRV** Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

**P262** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**P102** À conserver hors de portée des enfants.

**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**P280s** Porter des gants de protection.

**P301+P310** EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS05



GHS07



GHS09

### En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

### Emballage

22 64 05 Carton à 4 x 5 l

22 64 05 Emballage simple à 5 l

### Emballage

22 64 40 Carton à 12 x 1 l

22 64 40 Emballage simple à 1 l

### Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>